ASSURANCE VIE - AXA SELECTION OPTIMIS -1

Disclaimer

En recevant ce document, produit par BMCI Banque Privée, vous acceptez d'être lié par les limitations ci-dessous. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, merci de détruire toute copie et d'en avertir le distributeur impliqué sans délai.

Ce document ne constitue pas un prospectus et ne fait pas partie d'un prospectus. Il n'a pas été soumis à l'AMMC ou à une autre autorité de régulation. Il est communiqué uniquement à titre d'information et de discussion. Il ne doit pas être utilisé comme seule base de décision d'investissement.

Dans toute la mesure autorisée par la loi, en ce qui concerne le contenu de ce document et les informations y figurant, BMCI-Banque Privée n'offre aucune garantie, tant explicite qu'implicite, à l'égard de l'exactitude, l'exhaustivité, l'actualité, l'intégralité et la fiabilité de l'information contenue dans le présent document émis par BMCI-Banque privé. Les renseignements fournis par BMCI- Banque privé ont un but strictement informatif. L'utilisation de ce document ou la prise de décision fondée sur toute information contenue dans ce document est aux risques exclusifs de l'utilisateur.

BMCI Banque Privée décline dès lors toute responsabilité pour les éventuels dommages qui pourraient résulter directement ou indirectement de l'utilisation de l'information fournie dans le présent document.

Tous les renseignements, opinions, cours de bourse, données financières et recommandations d'achat/vente présentes dans nos documents, sont fournis par BMCI Banque Privée à titre d'information et pour un usage personnel seulement. Ils sont susceptibles d'être modifiés sans avis préalable.

Il est d'ailleurs expressément mentionné par BMCI Banque Privée:

- que le passé n'offre aucune garantie quant à la performance future d'un investissement,
- qu'un placement financier peut s'apprécier ou se déprécier sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur (de telle sorte que l'investisseur puisse ne pas récupérer les sommes investies).

Toute utilisation du contenu de ce document est assujettie aux restrictions suivantes :

- 1) vous ne pouvez pas modifier le contenu de ce document de quelque façon que ce soit ni le reproduire ni l'afficher ou le présenter publiquement, le distribuer ou l'utiliser autrement à toute fin publique ou commerciale ;
- 2) vous ne devez pas transférer ou partager (par des moyens de télécommunications ou par les médias sociaux ou autres) le Contenu de ce document à toute autre personne qui n'en est pas le destinataire, vous êtes à cet effet astreint à une obligation de confidentialité à l'égard de BMCI-banque privée en ce qui concerne les informations contenues dans ce document.
- 3) Vous acceptez de vous conformer à toute autre restriction pouvant être définie sur le document. Ce document, y compris tout élément de son Contenu, est protégé par les droits d'auteurs et de manière générale par les dispositions de la loi sur la propriété intellectuelle. Vous acceptez de ce fait, de vous y conformer lorsque vous utilisez ce document et d'empêcher l'exécution de toute copie non autorisée ou toute autre reproduction de son Contenu. BMCI-Banque privée ne vous accorde aucun droit ni explicite ni implicite en vertu d'aucun brevet, copyright, ni de marque commerciale ou secret commercial pour l'utilisation de document.



ASSURANCE VIE - AXA SELECTION OPTIMIS - 2

Assurance Vie - Axa Sélection Optimis

Versement des primes

Revalorisation de l'Epargne

Distribution

Avances

Frais

Rachat3

- Primes Périodiques à fixer selon votre choix: mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle
- Primes Libres: Versement initial obligatoire avec un minimum de 50 000 MAD et possibilité d'effectuer des versements supplémentaires à tout moment, d'un montant minimum de 10 000 MAD
- Taux de rendement en vigueur + Participation aux bénéfices (PAB)
- Le taux de PAB est fixé à 70 % du solde de l'état de participation aux bénéfices fixé par la réglementation en vigueur

Taux Minimum Garanti

0,00% pour cette année

Track Record Rendements

A titre indicatif, les rendements 2015¹, 2016¹, 2017¹, 2018¹, 2019, 2020 et 2021 pour ce type de contrat ont été respectivement de 4,90%², 4,60%², 4,40%², 4,30%², 4,05% et 3,75% bruts soit 4,30%¹, 4,00%¹, 3,80%¹, 3,70%¹, 3,40%, 3,10% et 2,90% nets².

Fiscalité

- Exonération totale de l'impôt sur le revenu des prestations servies, avec la condition que la durée de détention soit au moins égale à 8 ans
- Versement annuel du Rendement: A travers l'offre AXA Sélection Optimis, le client a la possibilité de bénéficier du rendement de manière annuelle, après acquittement de l'Impôt sur le revenu
- Elle est possible à tout moment à concurrence maximum de 80% de la valeur de rachat du contrat à la date de la demande de l'avance et sous condition de remboursement des avances précédentes et moyennant une rémunération tout en ayant une épargne qui continue à être revalorisée

Frais d'acquisition (pour tout versement X)

1,00% si X < 3 MMAD

0.75% si 3 MMAD < X < 8 MMAD

0.50% si 8 MMAD < X

Frais de Gestion

0,65% sur l'épargne gérée au prorata temporis

Partiel

Peut être accordée au maximum 2 fois dans la vie d'un contrat et ne doit pas dépasser 50% de l'épargne constituée.
Le rachat partiel ne pourra être autorisé qu'après le remboursement de l'avance

Total

• Le rachat total met fin à l'adhésion. La valeur de rachat est fixée au moment du rachat. Pas de pénalités de rachat après 3 ans (3% avant 2 ans, 2% entre 2 et 3 ans, 0% au-delà de 3 ans)

¹ Rendements du produit Axa Optimis. Le produit Sélection Axa Optimis a démarré en janvier 2019 ; 2 Net de frais de gestion, et Brut de fiscalité ; 3 Une Contribution Sociale de Solidarité pourrait être appliquée aux rachats Tout placement financier peut s'apprécier ou se déprécier (de telle sorte que l'investisseur puisse ne pas récupérer les sommes investies)

